



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 594

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les initiatives propres à valoriser les ressources industrielles et humaines sur nos territoires. Elle suggère que des initiatives communes puissent être prises entre l'État, les collectivités locales, les organismes représentatifs des entreprises et filières et les organisations syndicales représentatives des salariés en vue d'envisager des mesures prospectives et opérationnelles visant à utiliser au mieux les compétences industrielles, notamment dans certains secteurs comme le secteur automobile. L'objectif des travaux à mener serait d'ancrer, et non seulement de localiser, des emplois industriels soit selon une logique de spécialisation (entreprises et collectivités s'organisent autour d'un secteur) soit selon une logique de « spécification » par l'utilisation des savoir-faire avec valorisation de leur redéploiement dans d'autres secteurs. Elle lui demande s'il entend mobiliser les acteurs économiques et sociaux dans ce sens et favoriser de telles synergies.

Texte de la réponse

Afin de renforcer la compétitivité des 12 filières stratégiques françaises (automobile, aéronautique...), des comités stratégiques de filière (CSF) ont été mis en place en 2010 au sein de la Conférence nationale de l'industrie. Leur ambition est la construction d'une relation durable entre les différents acteurs d'une filière : organismes représentatifs des entreprises de la filière, syndicats professionnels ou fédérations professionnelles, syndicats de salariés, personnalités qualifiées, organismes spécialisés (pôles de compétitivité, centres techniques ou professionnels, universités, écoles, organismes de recherche). Chaque CSF a pour mission, après avoir établi un diagnostic de sa filière, d'en suivre l'évolution, de définir sa stratégie à moyen terme, de proposer des actions opérationnelles à mettre en oeuvre et d'accompagner le dialogue entre l'ensemble des acteurs de la filière sur la stratégie définie. Conscient de la nécessité de décliner ces réflexions au niveau des territoires, une cinquantaine de comités stratégiques de filières régionaux (CSFR) ont été mis en place. Ces CSFR réunissent les principaux acteurs de la filière de leur territoire. Ainsi, peuvent y participer, suivant le contexte territorial, les entreprises de la région, les collectivités locales, les organismes représentatifs des entreprises et filières, les organisations syndicales représentatives des salariés, les organismes de formation dédiés, les éventuels pôles de compétitivité travaillant pour la filière, les chambres de commerce et d'industrie... Ces CSFR ont pour vocation de faire partager entre les acteurs locaux une vision de moyen long-terme et de définir des orientations stratégiques régionales pour leur filière. Ils ont pour objectif d'identifier et de décrire les actions à entreprendre afin de soutenir ces orientations (accompagnement stratégique des entreprises, promotion des dispositifs existants, soutien à des initiatives régionales...). Ils veillent à promouvoir les échanges entre grandes et petites entreprises, donneurs d'ordre et sous-traitants de la région, tout en favorisant la cohésion des partenaires sociaux sur les grands enjeux et la coordination des acteurs régionaux agissant pour le développement économique des entreprises de la filière. Les premiers plans d'action élaborés par les CSFR et notamment les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qu'ils contiennent, montrent tout l'intérêt qu'ils accordent à la valorisation des savoirs faire présents dans les filières régionales, soit pour renforcer leur compétitivité, soit pour les valoriser au travers d'une diversification dans d'autres métiers.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 594

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4322

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5765